

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOM DES SAISIES
DU JEUDI 29 MARS 2007 A 20 HEURES**

Présents : Membres élus

Mmes GIORIA Mireille - DETRAZ Christiane - RIMBOUD Elisabeth
MM. LALO Jacques - BAPTENDIER Julien - MARIN LAMELLET Bernard - BERTHOD
Paul - GACHET Marcel

Encadrement SIVOM

Melle DEVILLE Monique
M. BOCHET René

Excusés : Membres élus

Mme DUFFET Jacqueline (pouvoir à MARIN LAMELLET Bernard)
M. APPLAGNAT Camille (pouvoir à LALO Jacques)
M. REBORD Jean Luc (pouvoir à DETRAZ Christiane)
M. BEROD Alain

Receveur Syndical :

M. MATHIEU Stéphane

Régie des remontées mécaniques :

MM. CUVEX COMBAZ Jean Paul - FRISON Michel

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Madame la Présidente ouvre la séance à 20 heures.

Lecture est faite des délibérations prises lors du comité syndical du 15 février 2007. Le compte rendu de cette réunion est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIFS 2006

M. MATHIEU présente les différents comptes administratifs 2006. Après désignation de M. BERTHOD Paul comme Président de séance, les comptes administratifs 2006 sont approuvés à l'unanimité.

Le comité syndical autorise Madame la Présidente à prendre les délibérations d'affectation des résultats.

BUDGETS PRIMITIFS 2007

Madame la Présidente présente les différents budgets primitifs 2007.

Les budgets s'équilibrent comme suit :

Fonctionnement

Budget général	1 857 301 €
Budget eau	231 531 €
Budget caravaneige	13 503 €
Budget immobilier	128 710 €
Lotissement de Bellavaux	140 000 €
Lotissement de Pierre à l'âne	230 000 €

Investissement

Budget général	760 810 €
Budget eau	549 839 €
Lotissement de Bellavaux	140 000 €
Lotissement Pierre à l'âne	230 000 €

Vote des budgets primitifs 2007 :

Budget général : 6 voix pour - 5 abstentions

Budget eau : 6 voix pour

Budget caravaneige : 11 voix pour

Budget immobilier : 11 voix pour

Lotissement de Bellavaux : 11 voix pour

Lotissement Pierre à l'âne : 11 voix pour

Le comité syndical accepte :

- ◆ Que l'augmentation des salaires des employés du régime général soit indexée, à compter du 1^{er} janvier 2007, sur les augmentations de la fonction publique fixées par décret.
- ◆ L'octroi d'une prime (représentative du 13^e mois) aux employés de la fonction publique
- ◆ L'octroi d'une prime d'insalubrité à compter du 1^{er} janvier 2007 aux employés de la fonction publique.
- ◆ L'octroi d'une prime d'astreinte déneigement forfaitaire pour la période du 15.12 au 15.04.
- ◆ L'embauche de jeunes pour la saison d'été (du 2 juillet au 31 août 2007).

La Présidente,
Mireille GIORIA